

Le broyage des végétaux

Il permet d'éliminer ses déchets verts sans avoir à se déplacer en déchèterie ou à brûler ses végétaux (ce qui, pour rappel, est interdit sur tout le territoire départemental, tout au long de l'année).

Le paillage

Le paillage est une technique qui consiste à recouvrir le sol de matériaux organiques ou minéraux pour le nourrir et ou le protéger.

Dans son jardin : potager, verger, au pied des jeunes haies, arbres et arbustes, dans les massifs de plantes vivaces et annuelles, **l'utilisation des copeaux de bois obtenus après le broyage de ses déchets verts présente de nombreux avantages :**

- 1) Limiter les arrosages
- 2) Éviter le désherbage chimique
- 3) Éviter le phénomène de battance (= tassement de la terre sous l'action de l'eau)
- 4) Créer un lieu propice aux insectes utiles
- 5) Améliorer la structure du sol
- 6) Conserver des fruits et légumes propres
- 7) Améliorer la croissance et la santé de vos végétaux
- 8) Favoriser la vie microbienne de votre sol.